


“Je prépare ces enfants À DEVENIR clandestins”

 Samuel s'occupe de 36 mineurs étrangers non accompagnés. Il s'est spécialisé dans les “cas difficiles”, en décrochage sociétal ou scolaire

► Lorsqu'un mineur étranger qui voyage sans ses parents ou ses tuteurs légaux est identifié en Belgique, un parcours d'accueil s'ouvre immédiatement à lui. Le service des tutelles du SPF Justice lui désigne un tuteur. Samuel est l'un des 629 tuteurs agréés (382 néerlandophones et 247 francophones) du pays. Employé dudit SPF, il s'occupe actuellement de 36 Mena (Mineur étranger non accompagné). La norme légale est de 25 enfants. Mais, faute de tuteurs, les dossiers s'accumulent chez les plus dévoués. “Le plus que j'ai eu, c'était 49!”, s'écrie ce Tournaisien, devenu tuteur pour la première fois en 2013.

Les Mena sont souvent signalés au service des tutelles par la police ou l'Office des étrangers. La plupart n'ont pas de documents d'identité. En 2016, ils sont majoritairement venus d'Afghanistan, de Guinée, de Syrie, d'Albanie et de Somalie.

UN DES PROBLÈMES majeurs auxquels sont confrontés les tuteurs est la disparition des mineurs dans la nature. La semaine dernière, Vincent a perdu deux Mena de 15 et 17 ans. Leur disparition a été signalée par Child Fo-

cus. “Chaque année, des centaines de jeunes disparaissent des radars.” Les Mena, qui ont souvent vécu des expériences traumatisantes dans leur pays d'origine ou lors de leur exode, sont en effet des proies facilement recrutées par les réseaux mafieux. “Beaucoup tombent dans la prostitution, la traite des êtres humains, le travail forcé. L'autre jour, un de mes gamins, un Syrien, était super content. Il avait travaillé dans un restaurant et s'était fait un peu d'argent. Il était payé 50 cents de l'heure! J'ai dû lui expliquer qu'en Belgique, normalement, on gagne 8 à 10 euros de l'heure.”

Face à l'emprise de ces réseaux, Vincent admet être totalement démuni. En 2016, 116 Mena ont été signalés disparus par la police, par l'institution où ils séjournent ou par leur tuteur. Trois fois plus qu'en 2015. Le service des tutelles fait, lui, état de 284 disparitions.

Pour Samuel, le tuteur incarne le lien de confiance entre le jeune et la société. Il doit voir chacun de ses Mena au moins une fois tous les deux mois. “Les relations dépendent d'un jeune à l'autre. Certains sont demandeurs de voir leur tuteur, d'autres non. En fait, c'est comme être parent, sauf que les gamins n'habitent pas chez moi. Mon rôle, c'est tout ce qui touche à l'administratif (prendre une assurance familiale, ouvrir un compte en banque, l'inscrire à la mutuelle, à l'école, etc.), le suivi scolaire et, s'il en faut un, le suivi théra-

peutique. Il faut aussi leur trouver un avocat.”

La plupart du temps, Samuel sillonne la Belgique pour épauler ses pupilles dans leur parcours. “Namur, Ostende, Morlanwelz, Liège, Anvers, Charleroi. Leurs lieux d'hébergement changent en fonction de leurs évolutions.” Les plus jeunes enfants dont il s'occupe

ont 3 et 4 ans. “Je m'inquiète beaucoup pour certains. Il y a un vrai souci d'intégration ici. Dans quelques années, on va se retrouver avec des communautés entières qui ne seront pas du tout intégrées si les choses ne bougent pas maintenant!”, s'exclame-t-il. Samuel sait que certains recevront un ordre de quitter le territoire dès leurs

18 ans. Tout dépend s'ils sont originaires de pays inscrits sur la liste -révisée chaque année- de pays considérés comme sûrs (par exemple l'Albanie, le Montenegro, le Kosovo ou la Géorgie).

LA PROCÉDURE d'accueil et la tutelle des Mena prennent fin le jour de leur 18^e anniversaire. “Ça veut dire que s'ils n'ont pas trouvé de logement, à 18 ans et un jour, ils doivent quitter le centre où ils logent. Donc, au cas où, je les prépare à vivre dans la rue. Je leur explique quelles associations pourront les aider, où ils trouveront des colis alimentaires, etc. Quelque part, je les prépare à la clandestinité.”

Sarah Freres

Les migrants du parc Maximilien POURRAIENT OBTENIR L'ASILE

▣ Ils refusent de se rendre au Samusocial, où des places sont libres

► Depuis quelques semaines, ONG et autorités fédérales s'affrontent sur la question de l'accueil des migrants qui logent dans des conditions précaires au parc Maximilien, à Bruxelles. Le tissu associatif belge plaide pour la création d'un CAO (Centre d'accueil et d'orientation) pour accueillir les migrants. L'objectif est, d'une part, de leur fournir un toit, de la nourriture, de l'eau, des installations sanitaires et, d'autre part, de les informer sur leurs droits et leurs devoirs. Dans l'entourage du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, le "non" est tranchant. Selon Théo Francken (N-VA), mettre un centre en place attirerait plus de migrants en Belgique. "C'est pourtant une solution qui rassurerait tout le monde : les migrants, les riverains, les services de police, les navetteurs, les commerçants, etc.", résume Pierre

Verbeeren, directeur de Médecins du monde. *L'avantage d'un tel centre, c'est aussi que leur parcours soit contrôlable, contrôlé et accompagné.*

DES STRUCTURES d'accueil existent pourtant déjà. Ainsi, le Samusocial dispose de 190 places. *"Les migrants, comme toute personne qui est dans la rue, peuvent venir chez nous. Pour l'instant, il n'y a qu'une personne qui a déposé une demande d'asile qui est chez nous",* informe le Samusocial. Pourtant, environ 300 personnes dorment sous des cartons au parc Maximilien.

Très peu sont enclines à se diriger vers le Samusocial. *"Pour avoir une place au Samu, il faut leur téléphoner et introduire une demande d'hébergement. Or, les migrants connaissent peu ou mal le Samusocial. Et s'ils introduisent une demande, cela signifie qu'ils seront seuls. Pour eux, cette solitude est terri-*

fiant. Ils préféreront dormir dans la boue tous ensemble que seuls dans des structures. La solidarité, c'est leur seul repère", continue Pierre Verbeeren.

Selon les autorités et l'office des Étrangers, la grande majorité des migrants du parc Maximilien ne souhaite pas demander l'asile en Belgique mais vise l'Angleterre. Il s'agit pour la plupart de Soudanais et d'Érythréens. *"Ils l'ignorent mais s'ils demandaient l'asile, ils auraient en fait de grandes chances de l'obtenir",* regrette-t-il. Les statistiques du CGRA, l'instance qui délivre les statuts de réfugié, montrent qu'en 2017, 244 Érythréens ont demandé le statut de réfugié. Seuls 34 ont essuyé un refus, soit un taux d'acceptation de 86 %. Le Soudan ne figure par contre pas dans le top 10 des pays d'origine des demandeurs d'asile.

S. F.

"Le plus dur, c'est de vivre SANS MES PARENTS"

▣ Pour les mineurs étrangers arrivant dans notre pays, apprivoiser notre société est tout sauf facile. Ajmal peut en témoigner...

► Ajmal a 16 ans. Il vient d'un petit village situé dans le Nord de l'Afghanistan. À l'âge des premières amours, lui, il a fui les talibans qui ont enlevé son père et son grand frère.

En septembre, il entrera en quatrième année technique avec une spécialisation en travaux publics. "Je veux devenir architecte", sourit-il, en butant sur la troisième syllabe. "Enfin, j'espère... Je n'aime pas trop les maths." Son français est presque

parfait.

Après avoir passé un mois à Neder-Over-Hembeek, onze au centre pour demandeurs d'asile de Bovigny, douze dans un appartement collectif - "comme un kot" - à Gembloux, Ajmal vient d'avoir les clés de son premier appartement, situé à Forest. Son tuteur l'a inscrit à la commune ce matin. "Le plus difficile, c'est de vivre sans mes parents. J'ai de nouveau des contacts avec eux depuis quatre mois." Son souhait d'intégrer

une famille d'accueil n'a jamais été exaucé.

Selon les statistiques de l'Office des étrangers, 369 Mena (Mineurs étrangers non accompagnés) ont été déclarés à l'administration cette année. En 2016, 1.076. Et en 2015, année de l'exode d'Ajmal, 2.548. La crise migratoire s'est déclenchée juste après son arrivée. Il a eu la chance d'avoir un tuteur après quatre semaines. Durant la crise, des dizaines d'Ajmal sont

restés plusieurs mois sans tuteur. Des responsables légaux sans lesquels leur procédure d'accueil ne peut démarrer.

Ce jeune Afghan a passé un an en classe Daspa, un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants, qui fait office de passerelle vers l'enseignement secondaire, technique ou professionnel. Les Mena peuvent rester maximum un an et demi en classe Daspa. Une fois cette étape terminée, l'école

choisit à quel niveau elle envoie l'élève. "Il y a un très gros travail pédagogique à faire avec ces gamins", explique Samuel, son tuteur. "Beaucoup de choses sont incompréhensibles pour un Afghan qui a grandi dans un village perdu dans les montagnes. Il ne comprend pas pourquoi l'école est obligatoire et pourquoi c'est important de rester assis sur une chaise pendant huit heures, cinq jours par semaine. Dans son pays, l'école ne fait pas partie de sa réalité."

AJMAL ACQUIESCE. Légèrement renfrogné, il affiche une assurance déstabilisante. Il parle sans sourcilier des traditions et coutumes de son pays qui choqueraient fortement ici. "Dans mon village, c'est normal si un vieil homme épouse une fille de 12 ans. Ou qu'un petit garçon se déguise en petite fille pour faire un spectacle. Mais les gays et les lesbiennes, non. Tout est différent d'ici. Tout."

S. F.

L'intégration des jeunes réfugiés s'aggrave

L'accueil des Mena est organisé en trois phases. *Primo*, l'observation (deux semaines en centre d'orientation où les jeunes sont aiguillés dans leur parcours). *Secundo*, la stabilisation (en centre collectif où sont aussi logés les demandeurs d'asile). *Tertio*, la solution durable (en ILA, pour Initiative locale d'accueil, c'est-à-dire un logement privé géré par les CPAS). "Chaque phase a son rôle et son importance", entame Rob Kaelen, de la plate-forme Mineurs en exil.

LA DERNIÈRE EST CRUCIALE. C'est là que les jeunes apprennent à peu près tout ce qu'on doit savoir pour (bien) vivre en société. "La ponctualité, la politesse, le rapport aux autres, les numéros d'urgence, la gestion administrative... Mais aussi rédiger un CV, chercher un boulot, se protéger des MST, comprendre sa déclaration d'impôts, etc. Bref, des choses pour lesquelles on peut normalement appeler ses parents. Sauf qu'ils n'en ont pas."

Mais à cause du flux constant de Mena arri-

vant sur le territoire, les règles du parcours d'accueil ont été révisées. "Avant, le parcours était organisé en fonction de l'évolution du jeune. S'il se sentait prêt à avancer, on avançait. Aujourd'hui, c'est plutôt en fonction des places qu'il y a et du traitement de leur demande de titre de séjour. Ils peuvent donc rester très longtemps coincés en phase 2. Or, par définition, c'est très difficile de travailler l'autonomie quand on vit en centre collectif", analyse-t-il.

La plate-forme Mineurs en exil, qui regroupe une cinquantaine d'associations de terrain, a ainsi remarqué que, dans de plus en plus de cas, la phase 3 ne dure plus que six mois. Les Mena n'y ont accès qu'à partir de 17 ans. "Certains s'en accommodent. Mais pour la plupart, apprivoiser la société en six mois, ce n'est clairement pas assez !" D'autant qu'à 18 ans, les Mena sont directement catapultés sur le marché locatif privé. "Sans une préparation suffisante, cela revient à les libérer dans la société sans leur donner les outils pour se débrouiller."

S. F.